



# Groupement Régional Carpe Languedoc Roussillon

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP  
Agréée Ministères de la Jeunesse et du sport et de l'Ecologie et du Développement Durable



## FICHE D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2010

**A renvoyer avec votre règlement à votre secrétaire de région avant le 31 mars 2010**

**Les lieux et date sont donnés pour information sous réserve d'autorisations**

**Championnat du Languedoc-Roussillon (qualificatif pour le Championnat de France)  
du 01 avril au 05 avril 2010, le lac de Villeneuve de la Raho dans les P.O.  
et du 12 au 16 mai 2010, Le Rhône dans le Gard,**

**Les phases finales se dérouleront en Languedoc Roussillon  
Du 09 septembre au 13 septembre Sur le lac de Villeneuve de la Raho 66  
Et du 14 septembre au 18 septembre sur le Rhône 30**

**Nom du sponsor**.....

*Merci d'écrire en majuscule.*

**CAPITAINE**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel fixe :** ..... **Portable :** .....

**Email :** .....

**N° licence 2010 :** ..... **Demande en cours :**

*Merci d'écrire en majuscule.*

**EQUIPIER**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel fixe :** ..... **Portable :** .....

**Email :** .....

**N° licence 2010 :** ..... **Demande en cours :**

*Je soussigné ....., capitaine de l'équipe, déclare accepter en leurs entier le règlement sportif régissant le Championnat de France 2010, les statuts et règlements de la FFPSG Groupement National Carpe et je m'engage à m'y conformer.*

*Mon équipe remplit toutes les conditions de qualification pour participer au Championnat du Languedoc-Roussillon (qualificatif pour le Championnat de France) ainsi qu'aux manches finales du Championnat de France 2010.*

*Je joins un règlement de 200 € correspondant à l'inscription de mon équipe non sponsorisée. (Chèque libellé à l'ordre du Groupement National Carpe).*

*Je joins un règlement de 300 € correspondant à l'inscription de mon équipe sponsorisée. (Chèque libellé à l'ordre du Groupement National Carpe).*

*Licence Individuelle, Certificat Médical et décharge de responsabilité obligatoires.*

*Date et signature du capitaine*

*Date et signature de l'équipier*

### Renseignements et informations

**Brigitte CAPPELLAZZO**  
**Secrétaire**

**44, rue Emile Zola**  
**66200 MONTECOT**  
**EMAIL : [brigitte31@cegetel.net](mailto:brigitte31@cegetel.net)**  
**TEL. 06.23.95.33.01**

**Pascal MARTINEZ"**  
**Président**

**EMAIL : [gnlr@orange.fr](mailto:gnlr@orange.fr)**  
**TEL. 06 31.01.01.42**

**<http://www.grclr.com/>**

### Conditions de participation :

- Peuvent participer aux Championnats de France 2009 tous les licenciés du Groupement National Carpe titulaires d'une licence sportive individuelle de l'année en cours validée par le médecin et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment de leur inscription.
- Dans le cas d'un compétiteur âgé de moins de 18 ans, qui désire participer aux Championnats de France Senior, le médecin doit porter la mention « autorisé à participer à des rencontres de catégories d'âges supérieures »
- Les compétiteurs doivent justifier d'une adhésion à une AAPPMA, titulaire de la taxe piscicole complète pour l'année en cours.
- La composition des équipes doit être faite à partir de partenaires maîtrisant les techniques de pêche. Elle est composée de 2 compétiteurs indissociables pour toutes les manches qualificatives et les manches finales. Elle peut regrouper des compétiteurs : de régions différentes, dans ce cas l'inscription de l'équipe doit se déposer dans la région d'habitation du capitaine d'équipe et de catégorie d'âge et de sexe différent.
- Seuls les compétiteurs domiciliés dans des régions non pourvu d'un Groupement Régional Carpe, pourront former des équipes, et s'inscrire dans une région de leur choix après avis de la commission compétente.
- Les équipes qualifiées se doivent l'obligation morale et sportive de participer à toutes les phases des championnats

### Sponsorisation

- Toute équipe peut être sponsorisée et être identifiée en tant que telle si elle s'est acquittée des droits référents.
- Les équipes individuelles sponsorisées pourront être identifiées et inscrites sous leur forme dès les manches qualificatives, et, ou les manches finales.  
Pour 2009, les équipes désirant s'inscrire dès les manches qualificatives, sous le nom d'une marque, devront s'acquitter de la somme de 300 €. Cette somme couvre les droits d'inscriptions normaux et les droits de sponsorisation pour 2 ou 4 rencontres suivant son résultat. Par contre, si une équipe souhaite se faire sponsoriser uniquement pour les phases finales, elle devra s'acquitter d'un droit supplémentaire de 250 €. Ces droits devront être versés au plus tard 7 jours avant le début des manches finales. Passé ce délai, l'équipe ne pourra pas s'identifier en tant qu'équipe sponsorisée.
- Seules les marques, détaillants ou autres, ayant sponsorisées une ou plusieurs équipes auront le droit de publicité :
  - \* sur les rings de pêche : une banderole disposée sur la périphérie intérieure avec leur propre support  
D'une hauteur maximale de 1 mètre et de 2.50 mètres de long maximum
  - \* sur les 2 participants : vêtements et accessoires
- Aucune équipe privée ne pourra s'identifier avant, pendant, et après les Championnats de France à un sponsor si elle ne s'est pas inscrite dans les conditions légales.
- Aucune entreprise ne pourra revendiquer un titre si une ou ses équipes ne figurent pas au palmarès.
- Le fait de concourir aux Championnats de France autorise le Groupement National Carpe à exploiter l'événementiel de l'épreuve sans qu'aucun droit sur l'image soit réclamé. Les participants et sponsors laissent libre de tous droits d'exploitations les images et autres documents numériques sur lesquels ils figurent.